

Séance du 12 décembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
33	33	30

Date de la convocation : 06.12.2022

Date d'affichage : 06.12.2022

Acte rendu exécutoire après envoi
en Préfecture le :

L'an deux mille vingt-deux et le douze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel BISSON, Maire,

PRESENTS : Monsieur BISSON, Madame THOBOR, Monsieur FLAHAUT, Mesdames LENGARD, DUCLAU, Monsieur NIATI, Madame LITWINSKI, Messieurs BIANCHI, LAUBERTHE, Mesdames HULIN, VESSAH, Monsieur CAMPEIS, Madame HABERT, Messieurs AGARD, ABDELLAOUI, Madame BITTY KOUAKOU, Monsieur JLASSI, Mesdames THELUS ROSINEL, AWALE GUEDE, BETHUNE, Messieurs NDOYE, CARRARA, Madame ARPACI.

PROCURATIONS : Monsieur NIANE pour Monsieur BIANCHI, Monsieur GOUET-YEM pour Monsieur BISSON, Monsieur VEY pour Madame THOBOR, Madame KOMBO-TSIMBA pour Monsieur LAUBERTHE, Madame SOUFI pour Monsieur NIATI, Monsieur EDOM pour Monsieur FLAHAUT, Madame POCHOT pour Madame LENGARD.

ABSENTS : Mesdames RHOUN, AUDET, Monsieur AMIENS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame HULIN.

Objet de la délibération

Conventions avec la Région Ile-de-France pour l'attribution de subventions relatives au « Soutien à l'équipement des forces de sécurité et sécurisation des équipements publics »

Rapporteur : M. Bisson

N° 2022-81

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2334-32 à L.2334-39 et R.2334-19 à R.2334-35,

VU la décision du Maire n° DEC.2022.12 en date du 07 février 2022 relative à la demande de subvention auprès de la région Ile-de-France pour l'acquisition d'un véhicule pour la police municipale,

VU la décision du Maire n° DEC.2022.29 en date du 03 mars 2022 relative à la demande de subvention auprès de la région Ile-de-France pour l'acquisition de quatre caméras piétons et leur mise en place pour la police municipale,

VU la délibération n° CP2022-128 de la commission permanente du Conseil Régional Ile-de-France en date du 20 mai 2022 donnant une suite favorable aux deux demandes de subventions émises par notre collectivité,

CONSIDERANT que certaines opérations du budget communal peuvent s'inscrire dans les critères retenus pour bénéficier d'une subvention au titre du « Soutien à l'équipement des forces de sécurité et sécurisation des équipements publics »,

Après l'avis de la commission générale en date du 28 novembre 2022.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE,

Article 1^{er} : D'approuver les conventions avec la Région Ile-de-France portant sur le « Soutien à l'équipement des forces de sécurité et sécurisation des équipements publics »,

Article 2 : Dit que les demandes concernent les opérations suivantes :

- Acquisition d'un nouveau véhicule équipé de type Citroën C5 Aircross
 - Montant de l'achat : 29 351 € HT
 - Subvention sollicitée : 8 805 €

- Acquisition de quatre caméras piétons
 - Montant de l'achat : 6 600 € HT
 - Subvention sollicitée : 1 980 €

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions cadre avec la Région Ile-de-France, ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en place du dispositif.

Le maire :

- *Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.*

POUR EXTRAIT CONFORME
LIEUSAIN, le 12 décembre 2022

 La secrétaire de séance

Nadine HULIN

 Le Maire,

Michel BISSON